

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

85/583 DU 16/4/85

SRD-BDII-31

DECRET N° /MTERPPS-DGFP-DGPCE-

Portant radiation de Monsieur LOCKO
Isaac, Administrateur de 4° échelon
des SAF.-

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 076/84 du 7.12.84 portant ratification de
l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-426 du 29.12.62 portant le statut
commun des cadres de la catégorie A des SAF ;

(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 84-856 du 8.8.84 portant nomination du
Premier Ministre ;

(/u le décret n° 84-858 du 13.8.84 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 84-860 du 20.8.84 portant organisation
des intérimaires Membres du Gouvernement ;

(/u le Rectificatif n° 84-923 du 19.10.84 au décret n° 84-
858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80-345 du 3.9.80 portant reversement dans
les Entreprises d'Etat, Etablissements Para-Publics, Offices, Orga-
nismes de Prévoyance Sociale, Banques, Assurances et Sociétés d'Eco-
nomie Mixte, des fonctionnaires détachés ou en disponibilité et
Agents Contractuels de l'Etat exerçant dans lesdits Offices, Socié-
tés, Entreprises et Etablissements Publics ;

(/u le décret n° 81-426 du 30.6.81 portant intégration
dans la Magistrature Congolaise de Monsieur LOCKO Isaac, Administra-
teur des SAF ;

(/u le décret n° 83-625 du 18.7.83 portant nomination de
Monsieur LOCKO Isaac en qualité de Juge à la Cour Suprême ;

(/u sa demande de radiation de la Fonction Publique du 8
Juin 1984 ;

(/u la lettre n° 590/SG-8 du 5.7.84 du Secrétaire Général
à la Justice à Brazzaville, transmettant le dossier de l'intéressé ;

LE DECRET :

.../...

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 80-345 du 3.9.80 susvisé, Monsieur LOCKO Isaac, Administrateur de 4^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale), nommé Juge à la Cour Suprême à Brazzaville, est radié des Contrôles des effectifs de la Fonction Publique Congolaise et reversé dans le Corps de la Magistrature Congolaise.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 16 AVRIL 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte
de la Fonction Publique
et de la Prévoyance
Sociale

Bernard COMBO MATSINA.-

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC	2
DGFP/DGPCE	5
DGFP/BST.	2
DGFP/B. DISCIPLINE	2
D.G.B.	3
D.C.F.	2
MINI. JUSTICE	2
S.G. & LA JUSTICE/SP	3
SGCM/BC	
DOSSIER	
INTERESSE	1